



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°42
17 mai 2024



| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| - Décisions du 16 mai 2024 portant délégation de signature de la directrice générale au directeur territorial | |
| * mesures temporaires | P 2 |
| * chômages – jours et horaires | P 8 |
| Direction territoriale Centre-Bourgogne | |
| -Décisions du 13 mai 2024 portant délégation de signature du directeur territorial à ses collaborateurs | |
| *ordre général | P 10 |
| * ressources humaines | P 29 |
| * ordonnateurs secondaires | P 41 |
| * hygiène, sécurité et santé | P 44 |
| Direction territoriale Centre-Bourgogne | |
| -Décision n° 2024/UTI CRR/18 du 16 mai 2024 interdisant du 17/05/24 au 30/06/24 l'accès au chemin de halage en rive droite du canal de Montbéliard à la Haute-Saône sur le territoire de la commune de Brognard | P 49 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. OLIVIER FAURIEL, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE
- Mesures temporaires-

La directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A .4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 29 mars 2024 de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier Fauriel, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée à M. Olivier Fauriel, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Fauriel, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes visées en annexe I à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1.

Article 3

La décision du 29 mars 2024 de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier Fauriel, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 16 mai 2024

Cécile Avezard

Signé

Directrice générale

ANNEXE I

Délégation aux agents visés à l'article 2 (signature de tous les actes visés à l'article 1)

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>DIRECTION</u> | |
| Mme Lucile LEVEQUE | Directrice adjointe et directrice des UTI |
| <u>DIRECTION DES UTI</u> | |
| N. | Adjoint à la directrice des UTI |
| Mme Carole DEVALLEZ | Adjointe à la directrice des UTI |
| <u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u> | |
| M. Thierry FEROUX | Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation |
| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> | |
| Mme Karine SIMONNOT | Secrétaire générale |
| Mme Lindsay CHAN TUNG | Secrétaire générale adjointe |
| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u> | |
| M. Nicolas VADROT | Responsable du service développement de la voie d'eau |
| Mme Anaïs CACHOT | Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau |
| <u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u> | |
| Mme Corinne LECOCQ | Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté |
| Mme Ophélie HABERMEYER | Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté |
| <u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u> | |
| M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| Mme Christelle BERNES-CABANNE | Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| M. Laurent SMETANIUK | Chargé de mission exploitation et maintenance |
| N. | Responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle |

| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Nathalie VINCENT | Responsable de l'UTI Bourgogne |
| Mme Nathalie ROUANET | Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| Mme Karine BARDET | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives |
| M. Serge MOREAU | Responsable du CEMI Armançon |
| M. Pascal FREUCHET | Responsable adjoint du CEMI Armançon |
| M. Serge BEGAT | Responsable du CEMI Auxois |
| M. Xavier COULOMB | Responsable adjoint du CEMI Auxois |
| M. Nicolas LEVEQUE | Responsable du CEMI Ouche |
| M. Guillaume RUSSO | Responsable adjoint du CEMI Ouche |
| M. Rodolphe CHEVAUX | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| N. | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| M. Didier LAVAUX | Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne à compter du 1 ^{er} avril 2024 |
| M. Luc DETANGER | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne et Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique et responsable par intérim de l'UTI Nivernais-Yonne jusqu'au 31 mars 2024 |
| M. Régis KARDES | Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne par intérim |
| N. | Responsable du pôle technique |
| M. Frédéric FAVEERS | Responsable adjoint du pôle technique |
| M. Julien ARCHAMBAULT | Responsable du pôle maintenance spécialisée |
| M. Benoît AUBLET | Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée et Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre |
| Mme Myriam ANTONY | Responsable du pôle sécurité-prévention |
| M. Julien ROUAU | Responsable du CEMI Auxerre Aval |

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Jérôme BROCHARD | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval |
| M. Sébastien LACHENAL | Responsable du CEMI Confluence |
| M. Jérôme CARTOUX | Responsable adjoint du CEMI Confluence |
| M. Fabrice BEEV | Responsable du CEMI Nièvre |
| M. Stéphane DE ROSSI | Responsable adjoint du CEMI Nièvre |
| M. Daniel DESPONS | Responsable du CEMI Auxerre Amont |
| M. Michel BOUNON | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| Mme Déborah PERROT | Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine |
| N. | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Gaëtan PAULHAN | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives |
| M. Valéry VALIDE | Responsable du pôle technique |
| M. Jérôme CAMPAGNOLO | Responsable du CEMI Saint-Satur |
| M. François DROIN | Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur |
| M. Joseph DE CAMPOS | Responsable du CEMI Decize |
| M. Pascal VENIAT | Responsable adjoint du CEMI Decize |
| N. | Responsable du CEMI de Nemours |
| M. Sébastien BELKASSEM | Responsable adjoint du CEMI de Nemours Responsable par intérim du CEMI de Nemours |
| M. Mickael PERRUT | Responsable du CEMI Briare |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Briare |
| M. Patrice GRILLOU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |
| M. Laurent BOURGOIN | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |
| M. Philippe BRUNET | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| M. Gilles TROTTET | Responsable adjoint de la cellule de maintenance spécialisée |

| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| N. | Responsable de l'UTI Saône Loire |
| M. Sébastien PONCET | Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire |
| M. Stéphane PETIT | Responsable du pôle technique |
| M. Lilian SEGAUD | Responsable du CEMI Digoin |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Digoin |
| M. David MICHEL | Responsable du CEMI Montceau-les-Mines |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines |
| M. Stéphane DEDIEU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| M. Yannick MAYMARD | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |

DECISION
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. OLIVIER FAURIEL, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE
- Chômages - Jours et horaires

La directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10.17 et R. 4400-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 29 mars 2024 de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier Fauriel, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée, à M. Olivier Fauriel, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France,

1. En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongation ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2. En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Fauriel, directeur territorial Centre- Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de Mme Cécile Avezard, directrice générale de Voies navigables de France, les actes visés à l'article 1 :

- ❖ Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe ;
- ❖ Mme Carole DEVALLEZ, adjointe à la directrice des UTI ;
- ❖ M. Jean-André GUILLERMIN, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH) ;
- ❖ Mme Christelle BERNES-CABANNE, responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH) ;
- ❖ N., responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle(SEMEH).

Article 3

La décision du 29 mars 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre- Bourgogne, en matière de chômages est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 16 mai 2024

Cécile Avezard

Signé

Directrice générale

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDRE GÉNÉRAL

**Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne**

Juridique

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - DELEGATIONS GENERALES

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général du 31 mars 2014 modifiée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation de signature est donnée dans les limites de la direction territoriale à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe et directrice des UTI ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et de Mme Lucile LEVEQUE, à :

- M. Thierry FEROUX, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, de Mme Lucile LEVEQUE et de M. Thierry FEROUX, à :

- Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale.

ARTICLE 2 - MARCHES PUBLICS

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées dans les limites de leurs attributions.

ARTICLE 2-1

Délégation est donnée aux agents, figurant en annexe I, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 90 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

ARTICLE 2-2

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 20 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 20 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 20 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

ARTICLE 2-3

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe III, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 4 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

ARTICLE 2-4

Délégation est donnée dans la limite de ses attributions à Mme Carole DEVALLEZ, adjointe à la directrice des UTI, à l'effet de prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre conformément au contrat ou des enveloppes allouées.

ARTICLE 2-5

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe IV, à l'effet de commander des achats de fournitures, ou de prestations d'un montant inférieur à 500 euros HT.

ARTICLE 3 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

ARTICLE 3-1

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 20 hectares ;

ARTICLE 3-2

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Aurélie HUMBERT, responsable du pôle domaine ainsi qu'à Mme Viviane GUERIN, responsable par intérim, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire du domaine portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares.

ARTICLE 3-3

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe V à l'effet de :

- signer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche, pour les manifestations nautiques et pour les travaux ;
- signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

ARTICLE 4 - JURIDIQUE

ARTICLE 4-1

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de représenter l'établissement devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe et directrice des UTI;
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique ;

ARTICLE 4-2

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe et directrice des UTI;
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe.
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

ARTICLE 4-3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous les documents relatifs aux affaires juridiques courantes (à l'exception de l'engagement juridique du service) de l'établissement, à :

- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

ARTICLE 4-4

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VI à l'effet de déposer plainte et se constituer partie civile.

ARTICLE 4-5

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VII à l'effet de déposer plainte sans constitution de partie civile.

ARTICLE 5

La décision portant délégation de signature en matière d'ordre général du 4 mars 2024 est abrogée.

ARTICLE 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr. Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 13 mai 2024

Le Directeur Territorial

Signé

Olivier FAURIEL

ANNEXE I

Délégation aux agents visés à l'article 2.1 (Marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 euros HT)

| <u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u> | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Thierry FEROUX | Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation |
| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> | |
| Mme Karine SIMONNOT | Secrétaire générale |
| Mme Lindsay CHAN TUNG en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT | Secrétaire générale adjointe |
| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u> | |
| M. Nicolas VADROT | Responsable du service développement de la voie d'eau |
| Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT | Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau |
| <u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)</u> | |
| Mme Corinne LECOCQ | Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté |
| Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ | Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté |
| <u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u> | |
| M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| | |
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| Mme Nathalie VINCENT | Responsable de l'UTI Bourgogne |
| Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe en charge des affaires administratives |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| M. Didier LAVAUD | Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Luc DETANGER | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER | Responsable du bureau des affaires générales |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| Mme Deborah PERROT | Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine |
| N. | Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Gaëtan PAULHAN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| N. | Responsable de l'UTI Saône Loire |
| M. Sébastien PONCET | Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire |

ANNEXE II

Délégation aux agents visés à l'article 2.2 (Marchés publics d'un montant inférieur à 20 000 euros HT)

| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| M. Dominique FRENAY | Responsable du pôle immobilier et logistique |
| M. Nicolas CAMBAZARD en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique FRENAY | Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique |
| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU</u> | |
| M. Antoine CHARDONNAL | Responsable du pôle développement |
| Mme Camille DORLEAN | Responsable du pôle juridique |
| Mme Aurélie HUMBERT | Responsable du pôle domaine |
| Mme Viviane GUERIN, en cas d'absence d'Aurélien HUMBERT | Responsable par intérim du pôle domaine |
| <u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u> | |
| M. Quentin FOUCHER | Responsable du pôle Gestion Hydraulique |
| N. | Responsable du pôle Maintenance, Exploitation et Informatique Industrielle |
| M. Emmanuel CONSIGNY | Responsable du pôle grands ouvrages |
| Mme Sonia NOUVION- CHABERT | Responsable du pôle SIG |
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| M. Serge MOREAU | Responsable du CEMI Armançon |
| M. Pascal FREUCHET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MOREAU | Responsable adjoint du CEMI Armançon |
| M. Serge BEGAT | Responsable du CEMI Auxois |
| M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT | Responsable adjoint du CEMI Auxois |
| M. Nicolas LEVEQUE | Responsable du CEMI Ouche |
| M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE | Responsable adjoint du CEMI Ouche |
| M. Rodolphe CHEVAUX | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| N. | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |
| M. Damien LHOMME | Responsable ingénierie |

| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Jérémy DEVAUX | Responsable du bureau des affaires générales |
| M. Luc DETANGER | Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique |
| M. Régis KARDES, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER | Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX | Responsable du pôle technique par intérim |
| M. Frédéric FAVEERS en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy DEVAUX | Responsable adjoint du pôle technique |
| M. Julien ARCHAMBAULT | Responsable du pôle maintenance spécialisée |
| M. Benoît AUBLET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT | Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée |
| M. Benoît AUBLET | Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre |
| Mme Myriam ANTONI | Responsable du pôle sécurité-prévention |
| M. Julien ROUAU | Responsable du CEMI Auxerre Aval |
| M. Jérôme BROCHARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval |
| M. Sébastien LACHENAL | Responsable du CEMI Confluence |
| M. Jérôme CARTOUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LACHENAL | Responsable adjoint du CEMI Confluence |
| M. Fabrice BEEV | Responsable du CEMI Nièvre |
| M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV | Responsable adjoint du CEMI Nièvre |
| M. Daniel DESPONS | Responsable du CEMI Auxerre Amont |
| M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| M. Valéry VALIDE | Responsable du pôle technique |
| M. Jérôme CAMPAGNOLO | Responsable du CEMI Saint-Satur |
| M. François DROIN | Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur |
| M. Joseph DE CAMPOS | Responsable du CEMI Decize |
| M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS | Responsable adjoint du CEMI Decize |
| M. Philippe BRUNET | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| | Decize |
| M. Gilles TROTTEY en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| N. | Responsable du CEMI de Nemours par intérim |
| M. Sébastien BELKESSAM | Responsable adjoint du CEMI de Nemours |
| M. Mickael PERRUT | Responsable du CEMI Briare |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Briare |
| M. Patrice GRILLOU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |
| M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| N. | Responsable du pôle administratif et financier |
| M. Stéphane PETIT | Responsable du pôle technique |
| M. Lilian SEGAUD | Responsable du CEMI Digoïn |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Digoïn |
| M. David MICHEL | Responsable du CEMI Montceau-les-Mines |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines |
| M. Stéphane DEDIEU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |

ANNEXE III

Délégation aux agents visés à l'article 2.3 (Marchés publics d'un montant inférieur à 4 000 euros HT)

| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Marie-Christine BERGER | Responsable du bureau Gestion administrative des personnels |
| Mme Aurélie KNYSZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER | Responsable adjointe du bureau Gestion administrative des personnels |
| Mme Amandine SENANFF | Responsable du bureau Recrutement et formation |
| Mme Marylène GREMERET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF | Responsable adjointe du bureau Recrutement et formation |
| N. | Responsable du bureau Dialogue social et affaires sociales, jusqu'au 30 mars 2024 |
| Mme Valérie RAVET N. | Responsable adjointe du bureau Dialogue social et affaires sociales |

ANNEXE IV

Délégation aux agents visés à l'article 2.5 (Marchés publics d'un montant inférieur à 500 euros HT)

| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| M. Hervé LAMBOULE | Chef d'équipe Ingénierie et Sécurité |
| M. Frédéric GRENOT | Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Sud |
| M. Stéphane ROUX | Chef d'équipe Ingénierie et Sécurité |
| M. Cédric PIROELLE | Chef d'équipe exploitation encadrant Saint-Florentin |
| M. Emmanuel HENRY | Chef d'équipe exploitation maintenance Ancy Le Franc |
| M. Jean-Michel SIRI | Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Nord |
| M. Antoine MINET | Responsable atelier |
| Mme Juliette JEUNET | Responsable du pôle barrage CEMI Auxois |
| M. Johann PARISOT | Chef d'équipe encadrant PA de Marigny |
| M. Serge BEGAT | Responsable du CEMI Auxois |
| M. Xavier COULOMB | Responsable adjoint du CEMI Auxois |
| M. Romain ANDRE | Chef d'équipe encadrant PA Montbard |
| M. Sylvain DUPAQUIER | Chef d'équipe encadrant PA Vandenesse |
| M. Didier HERIT | Responsable domaine, logistique et sécurité |
| M. Régis RAOUT | Référent immobilier |
| M. Christophe MANIERE | Référent GH |
| M. Jean-Louis FABRY | Chef d'équipe principal maintenance linéaire/ surveillance au CEMI Auxois |
| M. Damien BURILLARD | Chef d'équipe PA Longvic |
| M. Franck LALIGANT | Chef d'équipe PA Pont de Pagny |
| Mme Jeannie FALCONIERI | Chef d'équipe ingénierie exploitation CEMI Ouche |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| M. Patrice HIS | Responsable occupation domaine public fluvial et parc immobilier |
| M. Stéphane DEDIEU | Responsable de la cellule Maintenance Spécialisée |
| M. Fabrice CHARLES | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Digoïn |
| M. Frédéric MERLIN | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Roanne |

| | |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| M. Olivier CHARCONNET | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses |
| M. Jérémy JOSSERAND | Chef d'équipe exploitation maintenance Mission Seille |
| M. Christian MEYER | Chef d'équipe encadrant au pôle barrages de Montchanin |
| M. Philippe DEGRANGE | Chef d'équipe encadrant |
| Mme Nastasia COMBES | Cheffe d'équipe encadrante |
| M. David MICHEL | Responsable du CEMI de Montceau les Mines |
| M. Frédéric LOTHE | Chef d'équipe exploitation maintenance au point d'appui de Digoïn |
| UTI VAL DE LOIRE-SEINE | |
| M. Christophe JACOMONT | Référent logistique à l'UTI VLS (Nevers) |
| M. Yannis LARIVE | Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Decize (CEMI Decize) |
| M. Sébastien BELKESSAM | Responsable adjoint du CEMI de Nemours |
| M. Gilles DIOT | Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Garnat (CEMI Decize) |
| M. Julien CAMPOS | Chef d'équipe maintenance spécialisée (CMS Decize) |
| M. Gilles TROTTET | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| N. | Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Montargis (cemi Briare) |
| M. Gérald CAILLARD | Surveillant de barrages - pôle barrage au CEMI Briare |
| M. Denis HORNECKER | Chef d'équipe principal maintenance spécialisée à Briare |
| M. Jean Baptiste CARPENTIER | Agent de maintenance spécialisée à Nemours |
| M. Max REGNIER | Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Nemours (cemi Nemours) |
| M. Patrice GRILLOU | Responsable, CMS de Montargis |
| M. Marc LESTEVEN | Point d'appui Chatillon-Coligny, CEMI de Briare |
| M. Thierry BERTHIER | Chef d'équipe, CEMI Saint Satur |
| M. Frédéric BERNIER | Point d'appui de Briare, CEMI de Briare |
| Mme Christelle ROUSSEAU | Point d'appui de Montargis, CEMI de Briare |
| M. Jérôme CAMPAGNOLO | Responsable, CEMI de Saint Satur |
| M. David DOUTE | Référent technique, Pôle ingénierie, UTI Val de Loire Seine |
| SG | |
| M. Dominique FRENAY | Responsable du pôle immobilier et logistique |
| M. Nicolas CAMBAZARD | Adjoint au responsable du pôle immobilier et logistique |
| Mme CAYRE Nathalie | DSIN |

ANNEXE V

Délégation aux agents visés à l'article 3-3

(autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche/manifestations nautiques/travaux ; autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage)

| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u> | |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Nicolas VADROT | Responsable du service développement de la voie d'eau |
| Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT | Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau |
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| Mme Nathalie VINCENT | Responsable de l'UTI Bourgogne |
| Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| M. Didier LAVAUD | Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne |
| M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique et responsable |
| M. Jérémy DEVAUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER | Responsable du bureau des affaires générales |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| Mme Deborah PERROT | Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine |
| N. | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Gaëtan PAULHAN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| N. | Responsable de l'UTI Saône Loire |
| M. Sébastien PONCET | Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire |
| N. | Responsable du pôle administratif et financier |
| M. Patrice HIS, en cas d'absence ou d'empêchement de N. | Responsable occupation domaine public fluvial et parc immobilier |

ANNEXE VI

Délégation aux agents visés à l'article 4.4 (Dépôt de plainte avec constitution de partie civile)

| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Karine SIMONNOT | Secrétaire générale |
| Mme Lindsay CHAN TUNG en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT | Secrétaire générale adjointe |
| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u> | |
| M. Nicolas VADROT | Responsable du service développement de la voie d'eau |
| Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT | Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau |
| Camille DORLEAN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT | Responsable du pôle juridique |
| <u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u> | |
| Mme Corinne LECOCQ | Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté |
| Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ | Responsable adjointe service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté |
| <u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u> | |
| M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| Mme Christelle BERNES-CABANNE, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| Mme Nathalie VINCENT | Responsable de l'UTI Bourgogne |
| Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| Mme Karine BARDET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| M. Didier LAVAUD | Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne |
| M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Jérémy DEVAUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER | Responsable du bureau des affaires générales |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| Mme Deborah PERROT | Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine |
| N. | Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Gaëtan PAULHAN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| Mme N. | Responsable de l'UTI Saône Loire |
| M. Sébastien PONCET | Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire |

ANNEXE VII

Délégation aux agents visés à l'article 4.5 (Dépôt de plainte sans constitution de partie civile)

| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Serge MOREAU | Responsable du CEMI d'Armançon |
| M. Pascal FREUCHET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MOREAU | Responsable adjoint du CEMI d'Armançon |
| M. Serge BEGAT | Responsable du CEMI Auxois |
| M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT | Responsable adjoint du CEMI Auxois |
| M. Nicolas LEVEQUE | Responsable du CEMI Ouche |
| M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE | Responsable adjoint du CEMI Ouche |
| M. Rodolphe CHEVAUX | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| N. | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |
| M. Damien LHOMME | Responsable ingénierie |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| M. Luc DETANGER | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX | Responsable du bureau des affaires générales |
| M. Régis KARDES, en cas d'absence de M. Luc DETANGER | Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX | Responsable du pôle technique par intérim |
| M. Frédéric FAVEERS en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy DEVAUX | Responsable adjoint du pôle technique |
| M. Julien ARCHAMBAULT | Responsable du pôle maintenance spécialisée |
| M. Benoît AUBLET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT | Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée |
| M. Benoît AUBLET | Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre |
| Mme Myriam ANTONI | Responsable du pôle sécurité-prévention |
| M. Julien ROUAU | Responsable du CEMI Auxerre Aval |
| M. Jérôme BROCHARD en cas d'absence ou | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| d'empêchement de M. Julien ROUAU | |
| M. Sébastien LACHENAL | Responsable du CEMI Confluence |
| M. Jérôme CARTOUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Sébastien LACHENAL | Responsable adjoint du CEMI Confluence |
| M. Fabrice BEEV | Responsable du CEMI Nièvre |
| M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV | Responsable adjoint du CEMI Nièvre |
| M. Daniel DESPONS | Responsable du CEMI Auxerre Amont |
| M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| M. Valéry VALIDE | Responsable du pôle technique |
| M. Jérôme CAMPAGNOLO | Responsable du CEMI Saint-Satur |
| M. François DROIN | Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur |
| M. Joseph DE CAMPOS | Responsable du CEMI Decize |
| M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS | Responsable adjoint du CEMI Decize |
| N. | Responsable du CEMI de Nemours |
| N. | Responsable adjoint du CEMI de Nemours |
| M. Mickael PERRUT | Responsable du CEMI Briare |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Briare |
| M. Patrice GRILLOU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |
| M. Laurent BOURGOIN | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |
| M. Philippe BRUNET | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| M. Gilles TROTTET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| N. | Responsable du pôle administratif et financier |
| M. Stéphane PETIT | Responsable du pôle technique |
| M. Lilian SEGAUD | Responsable du CEMI Digoin |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| N. | Responsable adjoint du CEMI Digoin |
| M. David MICHEL | Responsable du CEMI Montceau-les-Mines |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines |
| M. Stéphane DEDIEU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

**Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne**

Juridique

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4312-3 et R. 4312-16

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France,

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée, dans les limites de la direction territoriale et de ses attributions à Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe et directrice des UTI, et, en cas d'absence ou d'empêchement de leur part, à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci;
- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- les décisions d'intérim ;
- les actes de validation des congés et absences ci-dessous :

1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :

- Compte épargne-temps (y compris CET historique),
- Congé annuel,
- Congé fractionnement,
- Repos compensateur ;

2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :

- Compte épargne-temps,
- Congé abondement,
- Congé conventionnel,
- Congé payé annuel,
- Congé pont,
- Heures de délégation des représentants du personnel,
- Préparation examen apprenti,
- Repos compensateur (obligatoire et de remplacement) ;

3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :

- Banque de temps,
- Congé de bilan de compétences,
- Jours acquis sur don de jours de repos,
- Jour de réduction du temps de travail,
- Récupération (y compris des heures effectuées) ;

4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :

- Compensation de poste,
- Repos récupérateur.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer pour l'ensemble du personnel et dans la limite de leurs attributions :

- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci y compris les ordres de mission ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

ARTICLE 3

Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe I à l'effet de signer pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national y compris les ordres de mission, les frais de déplacement, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

ARTICLE 4

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- Les actes relatifs aux déplacement professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les frais de déplacement, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

ARTICLE 5

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe III, à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions, les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

ARTICLE 6

La décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines du 4 mars 2024 est abrogée.

ARTICLE 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr. Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 13 mai 2024

Le Directeur Territorial
Signé
Olivier FAURIEL

ANNEXE I

Délégation aux agents visés à l'article 3 (Signature des actes relatifs notamment à la gestion courante et aux déplacements professionnels)

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>DIRECTION DES UTI</u> | |
| Mme Lucile LEVEQUE | Directrice des UTI |
| N. | Adjoint à la directrice des UTI |
| Mme Carole DEVALLEZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucile LEVEQUE | Adjointe à la directrice des UTI |
| <u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u> | |
| M. Thierry FEROUX | Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation |
| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u> | |
| M. Nicolas VADROT | Responsable du service développement de la voie d'eau |
| Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT | Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau |
| <u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u> | |
| Mme Corinne LECOCQ | Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté |
| Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ | Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté |
| <u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u> | |
| M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| Mme Nathalie VINCENT | Responsable de l'UTI Bourgogne |
| Mme Nathalie ROUANET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| Mme Karine BARDET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Didier LAVAUD | Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne |
| M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER | Responsable du bureau des affaires générales |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| Mme Deborah PERROT | Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine |
| N. | Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Gaëtan PAULHAN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| N. | Responsable de l'UTI Saône Loire |
| M. Sébastien PONCET | Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire |
| N. | Responsable du pôle administratif et financier |

ANNEXE II

Délégation aux agents visés à l'article 4

(Décisions et actes de gestion courante, frais de déplacement, autorisations d'absence ou de congés hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale...)

| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Anne-Charlotte KAUPP-KOSPICZEWICZ | Chargée de mission accompagnement au changement |
| Mme Laetitia BARALLA | Responsable du pôle commande publique |
| Mme Céline LUMINET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia BARALLA | Responsable adjointe du pôle commande publique |
| M. Dominique FRENAY | Responsable du pôle immobilier et logistique |
| M. Nicolas CAMBAZARD, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique FRENAY | Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique |
| Mme Marie-Christine BERGER | Responsable du bureau gestion administrative des personnels |
| Mme Aurélie KNYSZen cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER | Responsable adjointe du bureau gestion administrative des personnels |
| Mme Amandine SENANFF | Responsable du bureau recrutement et formation |
| Mme Marylène GREMERET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF | Responsable adjointe du bureau recrutement et formation |
| N. | Responsable du bureau dialogue social et affaires sociales, jusqu'au 30 mars 2024 |
| Mme Valérie RAVET | Responsable adjointe du bureau dialogue social et affaire sociales |
| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u> | |
| M. Antoine CHARDONNAL | Responsable du pôle développement |
| Mme Camille DORLEAN | Responsable du pôle juridique |
| Mme Aurélie HUMBERT | Responsable du pôle domaine |
| Mme Viviane GUERIN, en l'absence de Mme Aurélie HUMBERT | Responsable par intérim du pôle domaine |
| <u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)</u> | |
| Mme Nathalie BOUILLOT | Responsable du CSP liquidation |
| Mme Bekhta SAHRAOUI en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BOUILLOT | Responsable adjointe du CSP liquidation |
| M. Sébastien BONNOT (PI) | Responsable du CSP engagement par intérim |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Mme Karine COUPEZ en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BONNOT | Chargée de mission co-financement |
| Mme Muriel PELLETIER | Responsable Mission sécurité et prévention |
| <u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u> | |
| N. | Responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle |
| M. Quentin FOUCHER | Responsable du pôle hydraulique |
| M. Emmanuel CONSIGNY | Responsable du pôle grands ouvrages |
| Mme Sonia NOUVION-CHABERT | Responsable du pôle SIG |
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| M. Serge MOREAU | Responsable du CEMI d'Armançon |
| M. Pascal FREUCHET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MOREAU | Responsable adjoint du CEMI d'Armançon |
| M. Serge BEGAT | Responsable du CEMI Auxois |
| M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT | Responsable adjoint du CEMI Auxois |
| M. Nicolas LEVEQUE | Responsable du CEMI Ouche |
| M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE | Responsable adjoint du CEMI Ouche |
| M. Rodolphe CHEVAUX | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| N. | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |
| M. Damien LHOMME | Responsable ingénierie |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| M. Luc DETANGER | Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique |
| M. Régis KARDES, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER | Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX | Responsable du pôle technique par intérim |
| M. Frédéric FAVEERS, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy DEVAUX | Responsable adjoint du pôle technique |
| M. Julien ARCHAMBAULT | Responsable du pôle maintenance spécialisée |
| M. Benoît AUBLET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT | Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée |
| Mme Myriam ANTONI | Responsable du pôle sécurité-prévention |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Julien ROUAU | Responsable du CEMI Auxerre Aval |
| M. Jérôme BROCHARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval |
| M. Sébastien LACHENAL | Responsable du CEMI Confluence |
| M. Jérôme CARTOUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Sébastien LACHENAL | Responsable adjoint du CEMI Confluence |
| M. Benoît AUBLET | Responsable la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre |
| M. Fabrice BEEV | Responsable du CEMI Nièvre |
| M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV | Responsable adjoint du CEMI Nièvre |
| M. Daniel DESPONS | Responsable du CEMI Auxerre Amont |
| M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS | Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| M. Valéry VALIDE | Responsable du pôle technique |
| M. Jérôme CAMPAGNOLO | Responsable du CEMI Saint-Satur |
| M. François DROIN | Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur |
| M. Joseph DE CAMPOS | Responsable du CEMI Decize |
| M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS | Responsable adjoint du CEMI Decize |
| M. Philippe BRUNET | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| M. Gilles TROTTET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| N. | Responsable du CEMI de Nemours |
| M. Sébastien BELKESSAM | Responsable adjoint du CEMI de Nemours |
| M. Mickael PERRUT | Responsable du CEMI Briare |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Briare |
| M. Patrice GRILLOU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |
| M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis |

| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| M. Stéphane PETIT | Responsable du pôle technique |
| M. Lilian SEGAUD | Responsable du CEMI Digoin |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Digoin |
| M. David MICHEL | Responsable du CEMI Montceau-les-Mines |
| N. | Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines |
| M. Stéphane DEDIEU | Responsable de la cellule maintenance spécialisée |
| M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU | Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée |

ANNEXE III

**Délégation aux agents visés à l'article 5
(Décisions relatives aux frais de déplacement, autorisations d'absence ou de congés hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale)**

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| <i>CEMI OUCHE</i> | |
| M. Carlos PARREIRA | Chef d'équipe exploitation maintenance |
| M. Damien BURILLARD | Chef d'équipe encadrant PA Longvic |
| M. Franck LALIGANT | Chef d'équipe encadrant PA Pont de Pany |
| <i>CEMI AUXOIS</i> | |
| M. Sylvain DUPAQUIER | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Vandenesse |
| M. Johann PARISOT | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Marigny |
| M. Romain ANDRE | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Montbard |
| Mme Juliette JEUNET | Responsable du pôle barrages |
| M. Jean-Louis FABRY | Chef d'équipe maintenance des ouvrages hydrauliques |
| <i>CEMI ARMANCON</i> | |
| M. Emmanuel HENRY | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ancy-le-Franc |
| M. Cédric PIROELLE | Chef d'équipe exploitation encadrant PA Saint Florentin |
| M. Nicolas WIT | Chef d'équipe exploitation maintenance |
| <i>CMS</i> | |
| M. Frédéric GRENOT | Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Sud |
| M. Jean-Michel SIRI | Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Nord |
| M. Cyrille LEJEUNE | Chef d'équipe maintenance spécialisée |
| M. Antoine MINET | Responsable atelier |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| <i>CEMI AUXERRE-AMONT</i> | |
| MMme Sandrine ROBLIN | Chef d'équipe exploitation encadrant PA Mailly-la-Ville |
| M. Eric COLARDELLE | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Vincelles |

| | |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <i>CEMI AUXERRE AVAL</i> | |
| M. Clarence CHAMBAZ | Chef d'équipe exploitation encadrant |
| M. Pascal JUDEE | Chef d'équipe exploitation encadrant |
| M. Didier ROUAU | Chef d'équipe exploitation encadrant |
| <i>CEMI CONFLUENCE</i> | |
| M. Samuel DUMAND | Chef d'équipe exploitation encadrant Villeneuve s/ Yonne |
| M. Raynald FROMENT | Chef d'équipe exploitation maintenance Villeneuve s/ Yonne |
| M. Laurent TRON | Chef d'équipe exploitation encadrant Villeneuve s/ Yonne |
| <i>CEMI NIEVRE</i> | |
| M. Cédric HARRAULT | Chef d'équipe domaine, environnement et ingénierie |
| M. Sylvain LANGIAUX | Chef d'équipe exploitation |
| M. José LUCAIN | Chef d'équipe PA Corbigny |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| <i>CEMI DECIZE</i> | |
| M. Gilles DIOT | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Garnat-sur-Engièvre |
| M. Yanis LARIVE | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Decize |
| M. Bruno ANCERY | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Cercy-la-Tour |
| M. Thierry ANCERY | Chef d'équipe exploitation maintenance Verville |
| <i>CEMI SAINT SATUR</i> | |
| M. Thierry BERTHIER | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Marseilles-lès-Aubigny |
| M. Anthony BOUCHARD | Chef d'équipe exploitation PA Saint Satur |
| <i>CEMI BRIARE</i> | |
| Mme Christelle ROUSSEAU | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Montargis |
| M. Frédéric BERNIER | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Briare |
| M. Marc LESTEVEN | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Chatillon |
| <i>CEMI NEMOURS</i> | |
| M. Max REGNIER | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Nemours |

| | |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <i>CMS</i> | |
| M. Julien CAMPOS | Chef d'équipe CMS Decize |
| N. | Chef d'équipe CMS Briare |
| M. Denis HORNECKER | Chef d'équipe CMS Nemours |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| M. Jérémy JOSSERAND | Chef d'équipe exploitation maintenance Mission Seille |
| <i>CEMI DIGOIN</i> | |
| M. Frédéric MERLIN | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Roanne |
| M. Fabrice CHARLES | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Digoin |
| M. Frédéric LOTHE | Chef d'équipe exploitation, maintenance, sécurité, SME PA Digoin |
| <i>CEMI MONTCEAU</i> | |
| Mme Nastasia COMBES | Cheffe d'équipe par intérim exploitation maintenance PA Montceau-les-Mines |
| M. Olivier CHARCONNET | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses |
| N. | Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses |
| M. Philippe DEGRANGE | Chef d'équipe par intérim exploitation maintenance PA Crissey |
| M. Christian MEYER | Responsable pôle barrage |

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE

D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

**Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne**

Juridique

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, à :

- ❖ Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe ;
- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés engagement par intérim et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine COUPEZ, chargée de mission co-financement, à l'effet de signer :

- tout engagement juridique relatif aux dépenses ;
- la certification du service fait.

ARTICLE 3

Délégation de signature est donnée aux personnels du centre de services partagés engagements désignés ci-après à l'effet de viser les engagements juridiques et certifier les services faits :

- ❖ M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés par intérim
- ❖ Mme Karine COUPEZ, chargée de mission co-financement
- ❖ Mme Stéphanie MELZER, gestionnaire
- ❖ Mme Sophie CLERC, gestionnaire
- ❖ Mme Colette MIDOL, gestionnaire
- ❖ Mme Edwige USQUIN gestionnaire

ARTICLE 4

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BOUILLOT, responsable du centre de services partagés liquidation, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Bekhta SAHRAOUI, responsable adjointe, à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

ARTICLE 5

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer, pour les agents sous leur autorité :

- ❖ Mme Carole DEVALLEZ, adjointe à la directrice des UTI ;
- ❖ M. Thierry FEROUX, direction des relations institutionnelles et de l'innovation ;
- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN-TUNG, secrétaire générale adjointe ;
- ❖ M. Jean-André GUILLERMIN, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Christelle BERNES-CABANNE, responsable adjointe ;
- ❖ M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;
- ❖ Mme Nathalie VINCENT, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine BARDET, Adjointe et responsable du pôle administratif, logistique et sécurité de l'UTI Bourgogne et à Madame Nathalie ROUANET, adjointe et responsable du pôle exploitation, maintenance et gestion hydraulique de l'UTI Bourgogne;
- ❖ M. Didier LAVAUD, responsable de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Luc DETANGER, adjoint au responsable de l'UTI Nivernais-Yonne et à Monsieur Jérémy DEVAUX Responsable du bureau des affaires générales de l'UTI Nivernais-Yonne
- ❖ Monsieur Sébastien PONCET, adjoint au responsable de l'UTI Saône-Loire ;
- ❖ Madame Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Gaétan PAULHAN, adjoint au responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine et responsable des affaires administratives.

Délégation de signature est donnée à Mme Audrey CHAPUIS, pour valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer pour les chefs de service.

ARTICLE 6

La décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 4 mars 2024 est abrogée.

ARTICLE 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr. Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 13 mai 2024

Le Directeur Territorial
Signé
Olivier FAURIEL

**Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne**

Juridique

DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DE SANTE



Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-1039 relatifs aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités de suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction ;

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre Bourgogne, délégation est donnée à Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe et directrice des UTI, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, toutes décisions, actes, et mettre en œuvre toute action en application de la réglementation et des instructions internes en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail concernant les personnels placés sous leur autorité, et le cas échéant, le public accueilli, consistant notamment à :

- 1) Éviter les risques avec les actions suivantes :
 - Effectuer des actions de formation et d'information et délivrer les autorisations ou habilitations particulières de travail,
 - Prendre les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels et celle de toutes les installations techniques où travaillent ces personnels,
 - Aménager les lieux de travail, choisir les équipements et les méthodes de travail et concevoir les postes en vue de réduire les effets du travail sur la santé ;
- 2) Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités et les retranscrire au travers du document unique en mentionnant les mesures de préventions ;
- 3) Élaborer sur la base des orientations générales et du document unique un programme annuel de prévention des risques professionnels en y intégrant dans un ensemble cohérent les évolutions techniques, l'organisation du travail et les conditions de travail ;
- 4) Prendre des mesures de protection collective ou à défaut des mesures de protection individuelle des personnels ;
- 5) Donner des consignes de travail appropriées aux personnels ;
- 6) Prendre les mesures nécessaires, y compris d'enquête, pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance ;
- 7) Diligenter les enquêtes à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et des maladies professionnelles à caractère professionnel ;
- 8) Prendre les décisions et les actes relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière ;
- 9) Délivrer les attestations d'exposition à un risque cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction en application de l'article 3 du décret n°2015-567 susvisé ;
- 10) Aménager les postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié ;
- 11) Prendre les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention ainsi que les lettres de cadrages de ces personnels,
- 12) Prendre tous les actes et décisions relatifs à la sécurité concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement ;
- 13) Prendre les mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée à :

- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe ;
- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe ;

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2), 3), 7), 8) et 11).

ARTICLE 4

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène, de sécurité et de santé du 4 mars 2024 est abrogée.

ARTICLE 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr. Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 13 mai 2024

**Le Directeur Territorial,
Signé
Olivier FAURIEL**

ANNEXE I

Délégation aux agents figurant à l'article 3
(Signature des actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2, 3, 7, 8 et 11)

| <u>DIRECTION DES UTI</u> | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N. | Adjoint à la directrice des UTI |
| Mme Carole DEVALLEZ | Adjointe à la directrice des UTI |
| <u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u> | |
| M. Nicolas VADROT | Responsable du service développement de la voie d'eau |
| Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT | Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau |
| <u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u> | |
| M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN | Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique |
| <u>UTI BOURGOGNE</u> | |
| Mme Nathalie VINCENT | Responsable de l'UTI Bourgogne |
| Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT | Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives |
| <u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u> | |
| M. Didier LAVAUD | Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne |
| M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD | Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Jérémy DEVAUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER | Responsable du bureau des affaires générales |
| <u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u> | |
| Mme Deborah PERROT | Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N. | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique |
| M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT | Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives |
| M. Jérôme CAMPAGNOLO, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Gaetan Paulhan et de Mme Déborah PERROT | Responsable du CEMI de Saint-Satur |
| M. Joseph DE CAMPOS, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Gaetan Paulhan et de Mme Déborah PERROT | Responsable du CEMI de Decize |
| M. Mickael PERRUT, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Gaetan Paulhan et de Mme Déborah PERROT | Responsable du CEMI de Briare |
| M. Valéry VALIDE, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Gaetan Paulhan et de Mme Déborah PERROT | Responsable du pôle technique |
| M. Philippe BRUNET, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Gaetan Paulhan et de Mme Déborah PERROT | Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize |
| N. | Responsable du CEMI de Nemours |
| M. Sébastien BELKESSAM, en cas d'empêchement ou d'absence du responsable du CEMI de Nemours | Responsable adjoint du CEMI de Nemours, |
| M. Patrie GRILLOU, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Gaetan Paulhan et de Mme Déborah PERROT | Responsable de la cellule de maintenance spécialisée de Montargis |
| <u>UTI SAONE LOIRE</u> | |
| N. | Responsable de l'UTI Saône Loire |
| M. Sébastien PONCET | Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire |

DECISION

N° 2024/UTI CRR/18

Direction
Territoriale
Rhône Saône

Interdisant du 17/05/2024 au 30/06/2024
l'accès au chemin de halage en rive droite du canal de Montbéliard à la Haute-Saône (CMHS)
sur le territoire de la commune de Brognard.

Unité Territoriale
d'Itinéraire
Canal du Rhône
au Rhin

La Directrice Territoriale Rhône Saône par intérim de VNF ;

Vu le code des transports ;

Vu la décision du 29 mars 2024 portant délégation de signature à
Mme Frédérique Bourgeois Directrice Territoriale Rhône Saône par intérim

DÉCIDE

Article 1

Afin de permettre les travaux de réparation d'un renard, l'accès au chemin de halage est strictement interdit à tous piétons, cycles et véhicules, en rive droite du canal de Montbéliard à la Haute-Saône, depuis le PK 1,806 au PK 0,943, sur le territoire de la commune de Brognard (voir le plan de zone annexé à cette décision).

Article 2

Cette interdiction prend effet du 17 mai 2024 au 30 juin 2024.

Elle ne concerne pas les véhicules VNF, les services et entreprises chargées de la sécurisation et des travaux dument habilités à cet effet ainsi que les services de secours et d'urgence en cas de nécessité.

Article 3

PMA prend en charge la déviation, la signalisation l'affichage de l'arrêté de circulation et de la présente décision.

Article 4

L'arrêté de police portant réglementation de la circulation sera affiché en Mairie de Brognard et aux extrémités des routes barrées.

2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Lyon le 16 mai 2024

SIGNE
Mme Frédérique BOURGEOIS
Directrice Territoriale Rhône Saône par intérim

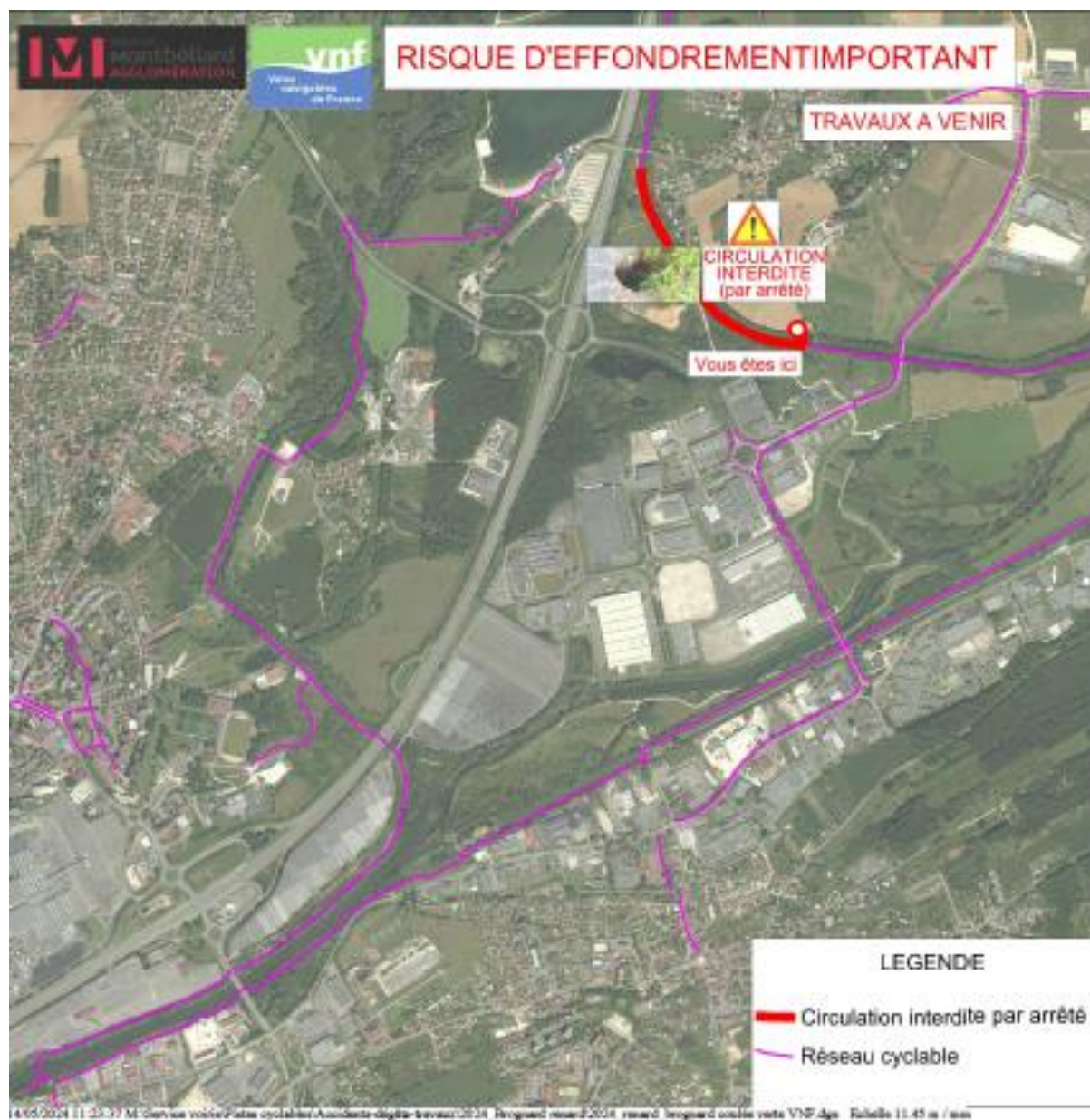
Diffusion :

- Mairie de Brognard
- PMA
- Pôle exploitation UTI secteur Montbéliard

2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00075, Compte bancaire : Agent comptable secondaire de VNF, ouvert à la DRFIP Rhône-Alpes
n° 10071 6000 00001204270 58, IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0427 058, BIC n°TRPUFRP1

Annexe : Plan de zone



2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00075, Compte bancaire : Agent comptable secondaire de VNF, ouvert à la DRFIP Rhône-Alpes
n° 10071 6000 00001204270 58, IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0427 058, BIC n°TRPUFRP1